

Orne

Le projet d'école privée de Sées contesté

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 7 novembre 2017

556 mots



Le conseil départemental a décidé de louer le palais d'Argentré à une école privée hors contrat. - Crédit Archives Ouest-France

Pour l'association La libre pensée, le conseil départemental de l'Orne « a pris des libertés avec la réglementation » pour louer le palais d'Argentré à une école privée non conventionnée.

La polémique

Une délibération non conforme ?

Membre de l'association La libre pensée de l'Orne, Martine Hamel réagit à la décision du conseil départemental de louer le palais d'Argentré de Sées à une école privée hors contrat (notre édition du samedi 25 mars) pour septembre 2018.

Elle affirme que « **sur le volet réglementaire, Christophe de Balorre (président du Département) a pris des libertés avec la réglementation en faisant délibérer le conseil départemental le 24 mars 2017 alors qu'il n'existait aucune société civile immobilière (SCI) créée qui aurait pu bénéficier de cette location. La SCI du Palais d'Argentré fut créée cent jours après, le 3 juillet 2017** ».

Un loyer trop modeste ?

Martine Hamel pointe par ailleurs « **la modicité du montant du bail (1 000 € par mois) qui ne couvrira jamais les 5 886 822 € investis dans les travaux de rénovation faits [par le département de l'Orne]. Un bail conclu pour trente ans ne pourra compenser les frais engagés ; il faudrait 58 ans. À notre connaissance ce bail n'est pas indexé, cette cession à bail constitue doublement un dol (erreur entraînant la nullité d'un contrat) au regard de la**

loi. Autre dol, la SCI pourra louer à son profit tout ou partie des locaux pour l'organisation de festivités. Elle pourra grever le Palais d'Argentré d'une ou plusieurs hypothèques pour financer les travaux qui s'élèvent à 4 000 000 d'euros. Quid d'un défaut de paiement ? Quel impact sur l'intégrité foncière ? »

Sur ces deux premières interrogations, Christophe de Balorre « recommande » à « celles ou ceux qui semblent s'inquiéter des conditions de la mise à disposition de ce bien ou encore du fonctionnement de ce type d'établissement, de s'adresser à Mme le préfet de l'Orne ou aux juridictions compétentes ».

Un enseignement sectaire ?

Martine Hamel s'alarme enfin de l'enseignement dispensé dans cette école (collège-lycée), susceptible d'accueillir à terme 150 jeunes filles : « **La philosophie de la fraternité Saint-Pierre a beaucoup à voir avec le sectarisme de la Fraternité Saint-Pie X. Il convient de prendre en compte les passerelles entre la Fraternité Saint-Pierre qui gèrerait la scolarité. C'est aussi celle qui assure l'encadrement et la pédagogie à la Croix des Vents, le collège et lycée de garçons (ensemble scolaire voisin qui existe depuis 2001) ».**

Christophe de Balorre qualifie de « **superfétatoire** » (superflu) « **l'amalgame fait entre les positions philosophiques, religieuses et politiques des uns et des autres. Candidate de la France insoumise (mouvement de Jean-Luc Mélenchon) aux dernières élections législatives, Martine Hamel fait de la politique, c'est son droit. Moi je gère les affaires du Département. »**